

2019-4229
2019-08-22

NewAgco Technique Acetamipride
SOLIDE

POUR LA FABRICATION, LA FORMULATION OU LE RECONDITIONNEMENT

PRINCIPE ACTIF: Acétamipride..... 99,34 %

N° D'HOMOLOGATION 33521 LOI SUR LES PRODUITS

**ANTIPARASITAIRES LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION
EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS**



DANGER

POISON

NewAgco Inc.
320 – 22nd Street East
Saskatoon, Saskatchewan
Canada S7K 0H1
1-(877)-362-3276

Distribué par:
AgraCity Crop & Nutrition Ltd.
320 – 22nd Street East
Saskatoon, Saskatchewan
Canada S7K 0H1
1-(877)-362-3276

**EN CAS D'URGENCE MÉDICALE OU D'URGENCE LIÉE AU TRANSPORT, PAR EXEMPLE
UN DÉVERSEMENT, UNE FUITE OU UN INCENDIE,
COMPOSER LE 1-877-362-3276 (24 HEURES).**

CONTENU NET : 1-454 kg

MODE D'EMPLOI : Ce produit doit être utilisé uniquement pour la fabrication d'un insecticide homologué en vertu de la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

MISES EN GARDE : EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS. Peut être mortel en cas d'ingestion, d'absorption cutanée ou d'inhalation. Cause des lésions aux yeux. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Porter des vêtements de protection et des gants de caoutchouc. Porter un masque ou un respirateur pour les pesticides. Se laver à fond avec de l'eau et du savon après avoir manipulé le produit et avant de manger, boire ou fumer. Enlever les vêtements contaminés et laver les vêtements avant de les réutiliser. Ne pas respirer les poussières.

Ne pas contaminer les sources d'eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets. NE PAS rejeter d'effluents qui contiennent ce produit dans les systèmes d'égouts, les eaux d'irrigation, les lacs, les cours d'eau, les étangs, les estuaires, les océans ni d'autres étendues d'eau.

RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT :

Toxique pour les organismes aquatiques, les abeilles et les végétaux terrestres non ciblés.

PREMIERS SOINS :

En cas d'ingestion : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avalier. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. Apporter l'étiquette du contenant ou prendre note du nom du produit et de son numéro

d'homologation lorsque vous consultez un médecin.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Il n'existe pas d'antidote spécifique. Le traitement doit se fonder sur les signes et symptômes de détresse observés chez la victime. Les cas graves de surexposition par ingestion orale sont susceptibles de produire une léthargie, des tremblements musculaires et, dans les cas extrêmes, des convulsions.

ENTREPOSAGE : Tenir hors de la portée du personnel non autorisé. Entreposer dans le contenant d'origine. Entreposer le produit non utilisé dans le contenant d'origine seulement, hors de la portée des enfants et des animaux. Entreposer le produit dans un endroit frais, sec et bien aéré, à l'écart des semences, des aliments pour les animaux, des engrais et des autres pesticides.

ÉLIMINATION : Les fabricants canadiens du présent produit doivent éliminer les matières actives et les contenants en respectant la réglementation municipale et provinciale. Pour obtenir plus de détails sur le nettoyage des déversements, communiquer avec l'organisme provincial de réglementation ou avec le fabricant.

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.